

REUNION N°8
DU 16 OCTOBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le seize octobre à vingt heures trente minutes,

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Laurent BERTHO, Maire de Saint-Gilles-Vieux-Marché, à la salle du conseil de la mairie de Saint-Gilles-Vieux-Marché.

Etaient présents : BERTHO Laurent. JAGLIN Jean-Pierre. JÉGOU Yann. LE DUAULT Patrick. LAGRENEZ Renaud. MACÉ Marie-France. ROBINEAU Lucie. JARNOUEN de VILLARTAY Sabine. LE GOFF Françoise.

Absents : BARAZER Sylvie. JAGLIN Cyrille

Secrétaire de séance : LE GOFF Françoise

1. Création d'un emploi d'agent de Maîtrise principal
N° 20251001

OBJET : Création d'un emploi d'agent de Maîtrise principal

Rapporteur : *M. Laurent BERTHO, Maire de Saint-Gilles-Vieux-Marché*

Note explicative de synthèse :

M. Le Maire expose à l'assemblée délibérante : Monsieur Michel LE DENMAT, agent technique polyvalent employé à la commune est promouvable au grade supérieur depuis le 1^{er} septembre 2025.

Monsieur le Maire propose la création du poste au grade d'agent de maîtrise principal à compter du 16 octobre 2025

Après en avoir délibéré, à 8 voix pour, 1 abstention.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **Approuve la création d'un poste de Maîtrise principal à compter du 16 octobre 2025**
- **Décide d'ajouter cet emploi au tableau des effectifs**
- **Autorise le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette formalité.**

2. Création d'un emploi de secrétaire de mairie
N° 20251002

OBJET : *Création d'un emploi de secrétaire de mairie*

Rapporteur : M. Laurent BERTHO, Maire de Saint-Gilles-Vieux-Marché

Note explicative de synthèse :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante, le départ de madame Brigitte BOTT, qui occupait le poste de secrétaire de mairie.

Madame BOTT était employée du centre de gestion des Côtes d'Armor, mise à disposition par convention en emploi partagé.

Cette convention a pris fin de 14 septembre 2025.

Il est nécessaire de recruter une secrétaire de mairie pour les besoins administratifs et fonctionnement de la commune.

Pour cette raison,

Monsieur le Maire propose,

La création d'un poste de secrétaire de mairie en catégorie C au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe et en catégorie B de rédacteur jusqu'à rédacteur principal de 1^{ère} classe afin de prévoir les futurs éventuels recrutements possibles ainsi que le poste dans le futur RIFSEEP, qui sera mis en place à partir du 1^{er} janvier 2026, et le recrutement à ce poste d'un agent.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
LE CONSEIL MUNICIPAL

- **Approuve la proposition de M. Le Maire de création de l'emploi de secrétaire de mairie.**
- **Décide d'ajouter cet emploi au tableau des effectifs**
- **Autorise le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette opération.**

3. Mise à jour des effectifs

N° 20251003

OBJET: Mise à jour du Tableau des effectifs

Rapporteur : M. Laurent BERTHO, Maire de Saint-Gilles-Vieux-Marché

Note explicative de synthèse :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi N°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriales

Conformément à l'article 34 de la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu le tableau des effectifs de la collectivité,

Vu la création des emplois vu ce jour en conseil, et approuvé par celui-ci,

M Le Maire propose la mise à jour dudit tableau tel que présenté ci-dessous.

Situation au 15 octobre 2025

EFFECTIF	CATEGORIE	CADRE D'EMPLOI	GRADE	DHS
Service Technique				
1	C	Agent de maîtrise	Adjoint technique polyvalent	35h
1	C	Agent Technique contractuel	Service	2H

Proposition à compter du 16 octobre 2025

EFFECTIF	CATEGORIE	CADRE D'EMPLOI	GRADE	DHS
Service Administratif				
1	C	Adjoint administratif	Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe	28h

Service Technique				
1	C	Agent de maîtrise Principal	Adjoint technique polyvalent	35h
1	C	Agent Technique contractuel	Service	2h

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
LE CONSEIL MUNICIPAL

- approuve la mise à jour du tableau des effectifs telle que proposée.

4. Tarif de la location de la sonorisation lors de la location de la salle polyvalente à compter du 16 octobre 2025

N° 20251004

OBJET: Tarif location de la sonorisation salle polyvalente à compter du 16 octobre 2025

Rapporteur : M. le Maire

Note explicative de synthèse :

Monsieur le Maire rappelle qu'une sonorisation neuve a été acquise récemment.

Monsieur le Maire propose,

De la mettre à disposition éventuellement des usagers qui louerait la salle polyvalente au tarif de 40 € par contrat de location moyennant une caution de 500 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
LE CONSEIL MUNICIPAL

- **Approuve** la proposition de Monsieur le Maire pour la location de la sonorisation au tarif de 40 € avec une caution de 500 € par contrat de location.
- **Décide** que ce tarif s'applique également pour toutes les associations.

N° 20251005

OBJET : Production de 3 logements sociaux communaux : Mission SPS

Rapporteur : M. le Maire

Note explicative de synthèse :

Monsieur le Maire rappelle au conseil que le projet de réhabilitation du logement locatif sis 6 place Antoine De Saint Pierre suis son cours et qu'il doit se prononcer sur le fait suivant :

La société COORDINATION INGENIERIE PREVENTION avec qui la mairie avait signé le devis DE00481 le 27/09/2024, accepté par le conseil municipal en réunion du 08/10/2024 est remis en cause par le départ en retraite du gérant de la société qui ne pourra assurer son engagement.

Monsieur le Maire présente au conseil le devis n° DE00000658 du 05/06/2025 de l'entreprise BREIZH SPS, proposé par Monsieur JOUANIGOT Philippe, gérant de la société COORDINATION INGENIERIE PREVENTION, afin de remplir la mission SPS (coordination sécurité protection de la santé) pour un montant équivalent au devis initial.

Monsieur le Maire propose de confier la mission SPS à la Société BREIZH SPS pour un montant équivalent au devis signé avec l'entreprise COORDINATION INGENIERIE PREVENTION, soit la somme de 4734,00 € (Quatre Mille Sept Cent Trente Quatre euros)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Décide et Autorise Monsieur le Maire à signer le devis n° DE00000658 du 05/06/2025 de l'entreprise BREIZH SPS, ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

6. Production de 3 logements sociaux communaux : Validation plan de financement prévisionnel

N° 20251006

OBJET : Production de 3 logements sociaux communaux : Validation plan de financement prévisionnel

Rapporteur : M. le Maire

Note explicative de synthèse :

Le groupement SARL FRAERE (Lorient) a été retenu pour la maîtrise d'œuvre du projet, porté par la commune de Saint-Gilles- Vieux-Marché, relatif à la production de 3 logements locatifs sociaux conventionnés.

L'avant-projet définitif (APD) est présenté en séance.

L'opération comprend 3 logements dont deux T2 et un T3.

Les trois logements feront l'objet d'une convention APL via laquelle les loyers seront réglementairement définis. A ce jour, les loyers seraient les suivants :

	LGT 01	LGT 02	LGT 03
TYPE	T3 Rdc et R+1	T2 Rdc et R+1	T2 RDC
	<i>Construction neuve</i>	<i>Accès côté place Antoine St Pierre</i>	<i>Accès côté jardin, à l'arrière</i>
FINANCEMENT SOCIAL	PLUS	PALULOS-ON	PALULOS-ON
LOYER	411,71 €	300,03 €	252,77 €

La commune sera chargée de la gestion locative de ces logements. Elle devra notamment veiller à ce que les logements seront attribués à des ménages dont les revenus ne dépassent pas certains montants. Les plafonds de ressources fixés pour l'attribution de ces logements sociaux sont actualisés chaque année.

A ce stade, le montant des travaux est estimé à 397 900 € par l'architecte.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Opération de 3 logements à SAINT-GILLES-VIEUX-MARCHE

1 PLUS et 2 PALULOS OFFRE NOUVELLE

Commune de Saint-Gilles-Vieux-Marché

	TTC 10% après LASM pour lgt PLUS Construction Neuve (46% SU)	TTC 10% après LASM pour lgt PALULOS (54% de la SU)	HT
Dépenses réalisées			
Bâtiments	201 337.40 €	236 352.60 €	397 900.00 €
Honoraires	26 840.26 €	31 508.14 €	53 044.00 €
Divers	4 048.00 €	4 752.00 €	8 000.00 €
Charges Foncières	15.00 €	15.00 €	30.00 €
TOTAL		504 868.40 €	458 974.00 €
Financements			
Etat aides à la pierre / enveloppe déléguée PLUS		1.00 €	0.00%
Etat aides à la pierre - Recyclage foncier et Immobilier (RFI) sur PLUS		3 000.00 €	0.59%
Etat - DETR / DSIL		80 000.00 €	15.85%
Région / Bien vivre en Bretagne		55 493.00 €	10.99%
Département / contrat de territoire		57 604.00 €	11.41%
LCBC - DAC		25 000.00 €	4.95%
Loudéac communauté - fonds propres PLUS CN		6 000.00 €	1.19%
Loudéac communauté - Fonds propres PALULOS ON		15 000.00 €	2.97%
Prêts logement Banque territoire (PLUS et PAM)		260 000.00 €	51.50%
EcoPrêts			
Fonds propres		2 770.40 €	0.55%
TOTAL		504 868.40 €	100.00%

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
LE CONSEIL MUNICIPAL

- Décide d'adopter la proposition de M. Le Maire et
- Valide l'estimation financière prévisionnelle,
- Autorise M. le Maire à déposer un dossier d'agrément et de financement ETAT, et de mener l'ensemble des démarches nécessaires jusqu'au conventionnement des logements.
- Autorise M. le Maire à solliciter les financeurs potentiel pour l'obtention de subventions et d'emprunts permettant d'équilibrer l'opération,
- Autorise M. le Maire à lancer la procédure pour le choix des entreprises et signer tous les documents nécessaires à l'accomplissement des formalités,

-Autorise M. le Maire à lancer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet et signer tous les documents afférents à ce projet.

**7. Signalisation « Attention Enfant » au lieu-dit Kéryhouée
N° 20251007**

OBJET : Signalisation « Attention Enfant » au lieu-dit Kéryhouée

Rapporteur : M. Le Maire

Note explicative de synthèse :

Monsieur le Maire rappelle qu'à l'endroit Kéryhouée, le trafic routier et le manque de visibilité représente une source de danger pour les enfants, et qu'une mesure préventive serait judicieuse.

A ce titre, les entreprises suivantes ont été sollicitées et ont répondues par les propositions suivantes :

-L'entreprise SIGNATURE, de Cession Sévigné pour un devis d'un montant de 275.90 € HT

-L'entreprise BREIZH MAVASA, de Plélan-le-Petit pour un montant de 214.64 € HT

-L'entreprise SELF SIGNAL, de Cession Sévigné, pour un montant de 257.74 € HT

En fonction du prix proposé, Monsieur le Maire propose de retenir le devis de la société BREIZH MAVASA, de Plélan-le-Petit d'un montant de 214.64 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- APPROUVE le choix de l'entreprise BREIZH MAVASA pour un montant de 214.64 € HT

- AUTORISE le Maire à signer le devis ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce dossier

- PRÉCISE que les crédits sont disponibles au Budget Primitif 2025

8. Lotissement « Les Coteaux du Poulancré » Exonération de la taxe foncière durant les deux premières années.

N° 20251008

OBJET : Lotissement « Les Coteaux du Poulancré » Exonération de la taxe foncière durant les deux premières années.

Rapporteur : M. le Maire

Note explicative de synthèse :

Monsieur Le Maire informe l'assemblée délibérante que l'exonération de la taxe foncière est au bon vouloir des communes, et demande au conseil municipal de se prononcer sur ce sujet.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- DÉCIDE qu'il n'y aura pas d'exonération de la taxe foncière, et ce pour l'ensemble des lots du lotissement « Les Coteaux du Poulancré ».

Le Secrétaire de séance

Mme Françoise LE GOFF



Le Maire

Laurent BERTHO



